

**Sujet :** [INTERNET] contribution à l'enquête publique / SCEA Kerfos, Minihiy-Tréguier  
**Date :** Mon, 24 Oct 2022 01:31:32 +0200  
**Pour :** [ddpp-envi@cotes-darmor.gouv.fr](mailto:ddpp-envi@cotes-darmor.gouv.fr)

Bonjour,

Veuillez trouver ci-jointe ma contribution à l'enquête publique concernant le projet d'extension d'une porcherie à Minihiy-Tréguier.

Cordialement

Monsieur le commissaire enquêteur,

Veuillez trouver ci-dessous un aperçu des questions qui m'inquiètent à la lecture du projet de la SCEA kerfos.

Tout d'abord, cette semaine, le projet présenté en 2017 par le pétitionnaire a été définitivement rejeté par la justice. Or, le nouveau dossier présenté à l'enquête publique fait de multiples références à l' autorisation initialement délivrée à ce projet en 2017, pour déclarer que le nouveau projet est plus vertueux. Mais quel crédit peut avoir un projet plus vertueux qu'un projet déclaré inacceptable par le juge?

C'est uniquement dans le cas d'un maintien de l'autorisation 2017 que le fait de proposer des améliorations aurait pris du sens. Cette autorisation étant tombée, une bonne partie des pages relevant de ce parti pris «d'amélioration» deviennent caduques.

Par ailleurs, je ne comprends pas le choix qui préside à la présentation des données, tantôt cumulant les données des deux sites (Kerfos et Guernalégan), tantôt concernant le seul site de Kerfos.

Les chiffres issus de deux dossiers différents, de deux autorisations distinctes -dont une désormais invalidée – sont parfois additionnés, puis on revient à l'analyse sur un seul site, puis l'écart entre l'autorisation 2017 et le projet est mesuré sur la base des deux autorisations, puis d'une.... Cela dans la présentation non technique mais également dans l'étude d'impact. La clarté de l'information due au public en est très affectée. On ne peut s'empêcher de penser à des tours de passe-passe destinés à orienter favorablement la lecture. Il aurait été plus clair d'adopter un même point de vue tout au long du dossier.

Je comprends parfaitement l'objectif de concevoir un ensemble économique cohérent reposant sur 2 sites distincts. Mais le pétitionnaire évoque lui-même qu'un dossier séparé sera déposé concernant le site de Guernalégan. Cela est confus.

#### La question de l'eau

Cette question me préoccupe à deux titres.

D'une part, on l'a vu cet été, la disponibilité de la ressource a posé problème, et ce risque pourrait être notablement accru dans les années à venir.. Un risque majeur de coupure d'eau potable a même été annoncé par la préfecture des Côtes d'Armor fin septembre 2022 Or, un projet comme celui de la SCEA Kerfos est extrêmement consommateur en eau. Le dossier déposé mentionne que selon l'INSEE, 2,5 personnes consomment 329l par jour. On peut en conclure que la consommation lié au projet, soit 12 180 m3 par an, serait celle d'une commune de 253 habitants.

J'ai pu lire dans le dossier qu'en cas d'insuffisance de ressource via le forage, les porteurs de projet auront recours à l'eau du réseau public. En quelle proportion, cela n'est pas indiqué. Face à la précarité de l'approvisionnement qui pourrait affecter les humains, cela ne me rassure pas. Notre vulnérabilité au changement climatique s'accroît et ce projet ne le prend pas en compte.

D'autre part l'eau souffre de pollution. Les informations alarmantes se multiplient, qu'il s'agisse des données chiffrées de l'Observatoire de l'environnement en Bretagne, de l'enquête du quotidien «le monde», du rapport de l'Agence régionale de la Santé sur l'eau distribuée au robinet ou sur l'état de nos rivières... Or, le rapport publié mardi 4 octobre 2022 par le RAC (réseau action climat), Oxfam France et Greenpeace l'affirme de nouveau « En France, 94 % des émissions d'ammoniac dans l'air et les deux tiers des nitrates dans les cours d'eau sont d'origine agricole, dont les principaux émetteurs sont les élevages de porcs, de volailles et de bovins, et en particulier les plus intensifs ». le dossier de la SCEA Kerfos précise même «Près de 142 000 tonnes d'ammoniac sont émises en Bretagne, dont 99 % attribuables aux diverses activités agricoles».

Et on sait que, depuis des décennies, ce sont les milieux saturés de nitrates qui entraînent la prolifération des algues vertes et un appauvrissement dramatique de la biodiversité sur le littoral. On peut s'inquiéter pour la biodiversité de nos milieux humides ou aquatiques mais aussi pour notre santé. La station de Pont Scoul, qui approvisionne 12 000 foyers du Trégor en eau potable pompe directement l'eau du Guindy.

### L'étude d'impact me semble lacunaire sur plusieurs points

#### La situation initiale

Elle ne présente pas de description pertinente de la situation initiale au regard de la faune et de la flore. On aurait attendu un inventaire de la faune et de la flore existant sur le site.

Il est écrit dans le dossier : «à notre connaissance sur la zone où sont situés l'élevage et les parcelles aptes à l'épandage, on rencontre une flore commune». Sur quoi se fonde cette «connaissance»? Un inventaire dûment mené par un naturaliste a-t-il été effectué? Et quid de la faune?

Seules figurent dans le dossier des fiches descriptives des zones à protection spéciales proches du site

#### Émissions d'ammoniac

Le contexte du territoire n'est pas pris en compte, mais seulement le site de Kerfos, alors que de nombreuses installations émettrices existent. Les conséquences des émissions ne sont pas exposées.

#### Les effets cumulés

Le dossier indique que les effets cumulés sont inexistants, et justifie ce propos en mentionnant que seules 2 ICPE sont répertoriées sur le territoire de la commune. En bas de page 243, on peut même lire : «Analyse des effets cumulés avec d'autres projets connus : En l'état actuel des connaissances, il n'y a aucun autre projet en cours pouvant avoir des effets cumulés avec le projet de la SCEA DE KERFOS». !!!

Et dans les communes voisines?

Et sur le bassin versant?

Ces données qui auraient du sens pour qui voudrait réellement prendre en compte les effets cumulés.

La carte ci après, réalisée par le collectif Bretagne contre les fermes usines à partir des données du site géorisques géré par l'État, montre que 104 ICPE occupent le bassin versant du Guindy (dont la plupart sont des élevages industriels)

J'en conclus que cette étude des effets cumulés n'a pas été réalisée, le peu qui en est dit est faux.

#### Climat

L'industrie agricole est en grande partie responsable du changement climatique. Il importe que les nouveaux projets ne dégradent pas davantage la situation.

Ce dossier évoque le sujet. Mais je n'ai pas trouvé de données concernant les émissions de CO2 liées au transport des animaux hors du site après engraissement, ni de données concernant le transport des aliments ?

### Les mesures compensatoires

Je ne suis pas spécialiste, mais il me semble que les mesures présentées comme «compensatoires», notamment au long des pages 140 à 160 sont pour certaines seulement des mesures réglementaires, et pour d'autres des mesures qui restreignent les dégâts, mais pas des mesures qui les compensent. On peut lire également dans le dossier nombre de bonnes intentions «lorsque la culture le permet» s'agissant des épandages, par exemple. Quel suivi et contrôle peuvent assurer que ces bonnes intentions ne resteront pas des vœux pieux?

### La fabrication d'aliments

Outre des indications vagues sur la provenance de l'alimentation, indiquant que les aliments sont «en partie fabriqués sur la ferme» et «qu'une partie est achetée», on trouve, éparpillées, les données suivantes :

1550 tonnes sont fabriquées sur le site (p. 102) et ailleurs : «la quantité d'aliment fini, fabriquée et distribuée après projet est estimée à 4243 tonnes par an.

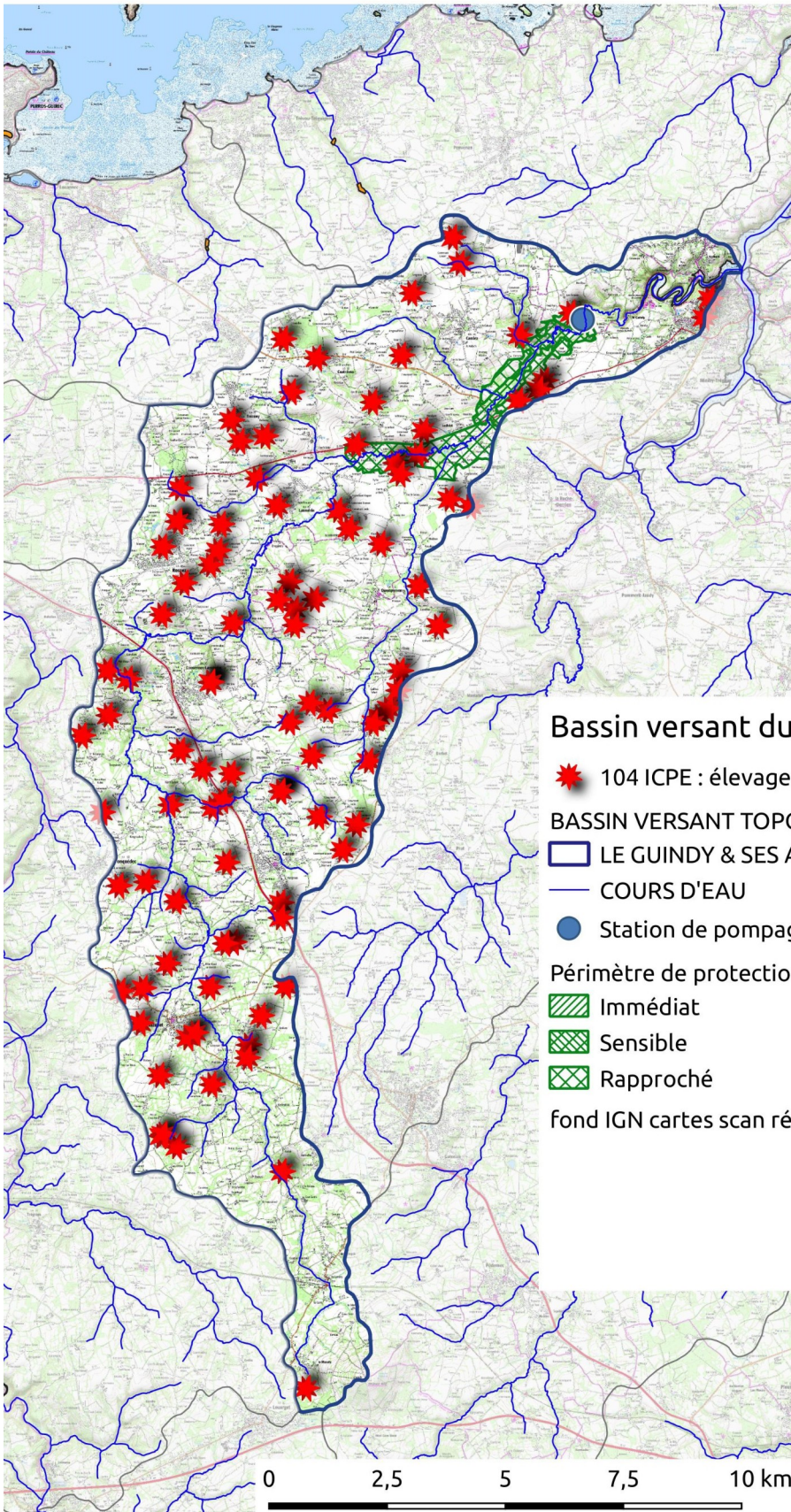
Or le dossier cherche à valoriser que les animaux sont nourris avec des aliments produits sur l'exploitation. Je trouve que ces présentations sont trompeuses et ne permettent pas une information transparente du public.

Les animaux d'élevage, déjà présents en surnombre sur notre territoire, occasionnent des dommages évoqués précédemment. Dans ce contexte, un nouveau projet d'extension me semble tout à fait incompatible avec les enjeux environnementaux climatiques et de santé publique, et donc incompatibles avec tous les plans institutionnels qui portent ces enjeux.

Même si ce projet montre un souci, de la part des pétitionnaires, de prendre en compte des données environnementales, nous sommes dans un contexte qui ne permet absolument pas l'extension du cheptel sur nos territoires. L'heure est à la réduction et à la mise en place d'autres formes d'élevage.

Je vous remercie, Monsieur le commissaire enquêteur, des réponses que vous voudrez bien apporter à mes questions.

**Installations classées pour l'environnement (104) constituées principalement d'élevages industriels sur le bassin versant du Guindy (12 800 ha)**



source : georisques.fr

**Bassin versant du Guindy**

★ 104 ICPE : élevages industriels, industries,

BASSIN VERSANT TOPOGRAPHIQUE

□ LE GUINDY & SES AFFLUENTS

— COURS D'EAU

● Station de pompage de Pont-Scoul

Périmètre de protection de captage de Pont-Scoul

▨ Immédiat

▩ Sensible

▧ Rapproché

fond IGN cartes scan régional

